

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

CM DU 05/10/2022

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte de l'usage de la délégation qui lui a été consentie par délibération n°2020-33-SG du 27 mai 2020.

Décision 2022-60-FIN : Demande de subvention Départementale dans le cadre du dispositif 2022 « Gestion de l'Eau » pour des travaux d'irrigation des terres agricoles. Le plan de financement est établi comme suit :

Natures - Prestataire	Montant HT	Montant TTC
Irrigation terres agricoles		
Subvention C Départemental 60%	66 890,00	
Auto financement commune 40%	44 592,44	
TOTAL	111 482,44	133 778,93

Décision 2022-61-CLT : Contrat de cession de spectacle pour la fête nationale du 14 juillet avec l'association « Les Mélomanes », sise à Salon Provence. La commune engage la dépense qui s'établit à **6 500,00 € TTC**.

Décision 2022-62-CLT : Dans le cadre de l'animation du Marché Nocturne du 26 juillet, la commune signe un contrat de cession de spectacle avec le groupe DB Soul et engage la dépense qui s'établit à **1 600,00 € TTC**.

Décision 2022-63-CLT : Dans le cadre de l'animation du Marché Nocturne du 19 juillet la commune signe un contrat de cession de spectacle avec avec le groupe Rvintage et engage la dépense qui s'établit à **3 000,00 € TTC**.

Décision 2022-64-CLT : Contrat de cession de spectacle avec l'association « Compagnie du Hasard » sise à Lourmarin (84), pour l'animation musicale du Marché Nocturne du 02 août avec le groupe Bleu Coyote. La commune engage la dépense qui s'établit à **1 800,00 € TTC**.

Décision 2022-65-CLT : Contrat de cession de spectacle avec « France Evenementiel » sise à Peyrolles (13), pour l'animation musicale des Marchés Nocturnes du 12 juillet et du 02 août avec le groupe G HARBON. La commune engage la dépense qui s'établit à **840,00 € TTC**.

Décision 2022-66-URBA : Dépôt d'une demande de permis de construire au nom de la commune pour la réalisation de 3 garages et un local de rangement situés parking de l'Oratoire pour les besoins de la Police Municipale.

Décision 2022-67-ST : Attribution d'un Marché de maîtrise d'œuvre dans la cadre de l'aménagement de la rue Paul Cezanne et Agliana à la société ARTELIA, sise au Pontet (84) pour un montant de **25 830,00 € TTC**.

Décision 2022-68-FIN : Demande de subvention Départementale dans le cadre du dispositif 2022 « Plan Energie Climat » pour la rénovation de l'éclairage public. Le plan de financement est établi comme suit :

Natures - Prestataire	Montant HT	Montant TTC
Rénovation éclairage public		
Subvention C Départemental 60%	9 000,00	
Auto financement commune 40%	6 000,00	
TOTAL	15 000,00	18 000,00 €

Décision 2022-69-URBA : Contrat d'animation avec URBANIS, sise à Nîmes, pour l'animation de l'opération façade du centre ancien pour l'année 2022. La commune engage la dépense qui s'établit à un montant de **8 784,00 € TTC**. *Perimetre à étendre notamment Rue armenico*

Décision 2022_70_JUR : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de la buvette du stade d'honneur à M. LEVASSEUR pour la période du 01 septembre au 31 décembre 2022.

Décision 2022_71_SP : Considérant la nécessité de loger une famille Mallemortaise, la commune met à disposition le logement d'urgence situé AV Joliot Curie du 30 juin au 30 juillet, renouvelable au plus tard jusqu'au 30 septembre 2022. La participation financière sera de 50,00 € TTC/mois.

Décision 2022_72_URBA : Signature d'une convention d'accompagnement dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne avec la société SOLIHA, sise 13013 Marseille. La commune engage la dépense à **500 € net** (non soumis à la TVA) par demi journée de travail. La convention prend effet à compter du 01/07/2022 au 31/06/2026.

Décision 2022_73_ASS : Convention de mise à disposition gratuite du parc le Vergon à l'association Sian Acqui pour l'organisation de la fête des Moissons prévue le 20/08/2022.

Décision 2022_74_RH : Contrat de prestation de service avec la société ADELyce sur la préparation et le suivi budgétaire des charges de personnel de la collectivité. La commune engage la dépense qui s'établit à **4 200,00 € TTC/an** pour un engagement sur 3 ans.

Décision 2022_75_FIN : Modification de la régie de recette des « Droit de place » afin de permettre aux commerçants et forains de s'acquitter des droits de place par le paiement en carte bancaire.

Décision 2022_076_JUR : Convention de mise à disposition d'une partie des locaux de la Maison des Associations à l'association Vivons Ensemble.

Décision 2022_077_ST : Dans le cadre d'un projet estival d'embellissement de la rue F Pauriol, la commune a conclu un contrat de location saisonnière de matériel de décoration du 07 juillet au 30 septembre 2022. La dépense engagée s'établit à un montant de **6 804,00 € TTC**.

Décision 2022_078_ST : Considérant la nécessité de conclure un contrat de maintenance préventive des défibrillateurs, la commune souscrit un contrat, d'un an, avec la société PREVIMED, sise à La Fare Oliviers, et engage la dépense pour un montant de **1 409,76 € TTC**.

Décision 2022_079_FIN : Après avis du comptable public, il convient de clôturer la sous régie de recettes « animations ». La suppression prendra effet dès la notification de la présente décision.

Décision 2022_080_URBA : La commune souhaite conclure une convention d'assistance pour une mission d'avis technique sur inspection visuelle sur un futur projet d'acquisition d'un bâtiment commercial. Elle engage, avec la société BET SERENDIP sise à Marseille, la dépense d'un montant de **1 320,00 € TTC**. *→ central technique face à la coopérative.*

Décision 2022_081_JUR : Convention de mise à disposition de locaux municipaux pour les structures de jeunesse intercommunale Leo LAGRANGE et le SIVU Collines-Durance du 01 au 31 août 2022.

Décision 2022_082_EC : La commune accorde, dans le cimetière communal, une concession perpétuelle de 6 places pour un montant total de **5 042,00 € TTC** (concession 1 800€ + caveau 6 pl 3 242€)

Décision 2022_083_ST : Marché de travaux n°2022-12. Afin de mettre aux normes les issues de secours de la salle des fêtes il convient de créer d'autres ouvertures. La société SAS BIANCONE, sise à Sorgues, ayant fait l'offre la plus avantageuse, la commune engage la dépense qui s'établit à un montant de **44 940,00 € TTC**.

Décision 2022_084_ST : Marché de travaux n°2022-08. Il convient de remettre en état la toiture de la chapelle des Pénitents Blancs. La société SARL BELLEC Renovation, sise à Pertuis, ayant fait l'offre la plus avantageuse, la commune engage la dépense qui s'établit à un montant de **89 868,00 € TTC**.

Décision 2022_085_ST : Avenant n°1 au Lot 3 (Serrurie) du Marché relatif à la création de 2 locaux commerciaux rue F Pauriol. Il convient de prendre en compte des modifications réalisées en cours de chantier par la société SARL ATOUT FER. La conclusion de cet avenant est **une moins-value de 2 284,00 € HT**, portant ainsi le montant du Marché à 47 425,20 € TTC.

Décision 2022_086_ST : Marché de travaux n°2022-13 de fourniture et pose de portes à destination des créations d'issues de secours de la salle des fêtes. La société SAS BIANCONE, sise à Sorgues, ayant fait l'offre la plus avantageuse, la commune engage la dépense qui s'établit à un montant de **26 136,00 € TTC**.